

Vous jardinez dans le cadre de votre vie professionnelle ou privée ?
Une formation sur la **bonne utilisation du compost** est organisée à Château-Chinon
par le SIEEN en collaboration avec les Communautés de Communes

Le 13 avril 2011 après-midi.

Elle est gratuite, ouverte à tous, sur réservation au tel : 03 86



Que paye-t-on dans sa redevance Ordures Ménagères ?

Le budget des Ordures Ménagères comprend :

La collecte des sacs poubelles, des biodéchets, des conteneurs de tri et des bennes de déchetterie.

La collecte en porte à porte de la ferraille et des monstres par les agents de la déchetterie.

Le traitement des ordures ménagères (enfouissement à Sauvigny Le Bois 89), le traitement des biodéchets et des déchets verts (sur la plate de forme de compostage de Château-Chinon)

Le traitement des bennes de déchetterie (avec les sociétés DEVAEL Nevers et TRIADIS dans le Loiret)

Les salaires de 3 agents de la déchetterie

4 chauffeurs-ripeurs

1 agent administratif

Le matériel (2 camions BOM, les conteneurs de tri, les bacs biodéchets, les sacs translucides, les bennes et la déchetterie en elle-même)

Les frais généraux (essence, vêtements de travail, fournitures administratives, sacs translucides)



Ce qui a changé ...

La vie évolue, les déchets aussi. Les industriels font des efforts sur la nature des emballages et les techniques de recyclage évoluent ...

C'est nouveau !

Aujourd'hui on peut mettre l'enveloppe à fenêtre dans le conteneur des **papers cartonnettes**.

On peut mettre la bouteille d'huile en plastique dans le conteneur des **emballages**

Le feuillet déchet



De la Communauté de Communes du Haut Morvan

Arcaef

Blismes

Château-Chinon ville

Château-Chinon campagne

Châtin

Conarcy

Donmartin

Fâchin

Glax en Gléane

Lavault de Frétoy

Montigny en Morvan

Montrenillon

Planchez en Morvan

Saint-Hilaire en Morvan

Saint-Léger de Fougerêt

Saint-Péreuse

Un nouveau fonctionnement



Camions : la CCHM a investi dans deux camions de 19 tonnes Volvo avec des bennes bi-compartmentées Faun

Dans le but d'améliorer le service et de maîtriser les coûts des ordures ménagères, depuis le mois de mars 2011, la Communauté de Communes gère elle-même la collecte des ordures ménagères en régie. Les élus de la CCHM ont choisi ce moment pour proposer l'utilisation des sacs roses translucides à la population. Ces sacs permettent de contrôler le contenu des déchets déposés à la collecte. Ils sont obligatoires. Vous pouvez vous en procurer de nouveau en appelant la CCHM au 03 86 79 43 99.

Une équipe à votre service

Gabriel Aubert, Pascal Billaud, Didier Darçon, Fabrice Mallet, constituent la nouvelle équipe de collecte de vos ordures ménagères. Ils sont à votre service, n'hésitez pas à leur demander conseils. Pensez à leur faciliter la tâche : attention aux chiens grognons, aux voitures garées devant les poubelles, branchages...



Une nouvelle équipe de collecte a été embauchée par la Communauté de Communes.

Un Logo trompeur

Présent sur tous les emballages, le logo Eco-emballages est trompeur. Il ne signifie pas que l'emballage est recyclable, il veut dire que l'industriel s'est acquitté d'une écotaxe. Chaque entreprise qui fabrique un produit ou qui le commercialise, participe financièrement aux programmes de recyclage de l'emballage nécessaire à la commercialisation du produit émis. Ce label est géré par Eco-Emballage. La taxe sert à financer la communication sur le tri des déchets. Ainsi des opérations de communication comme ce feuillet d'information peut être financé à 50 %.



Attention, le logo Eco-Emballages ne signifie pas que l'emballage est recyclable.

Le « Feuillet déchets » est édité par la Communauté de Communes du Haut Morvan

Bulletin d'information sur les déchets à destination des habitants du territoire, édité à 6000 exemplaires

Communauté de Communes du Haut Morvan, 4 Boulevard de la République, 58120 Château-Chinon tel : 03 86 79 43 99 cchm@wanadoo.fr

